FICHES CONSTRUCTION DURABLE 2020

HABITER MIEUX Sérénité

Occitanie

RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

LE PROGRAMME HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ EN 2020

L'ANAH propose des aides aux financements d'un ensemble de travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires occupants ou bailleurs. Ces actions doivent permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35%, par logement. Les travaux sont éco-conditionnés et doivent être réalisés par un professionnel RGE. Le montant de l'aide varie en fonction du montant des revenus. Cette aide peut être bonifiée sous forme de prime.
Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans à la date de dépôt du dossier et il ne doit pas avoir eu recours à un Prêt à taux zéro depuis moins de 5 ans.
Cette aide se cumule avec le chèque éco-énergie, l'éco-prêt à taux zéro, le chèque Logement de la Région et Maprimerénov'.

Les données statistiques « Habiter Mieux » d'Occitanie comptabilisent les dossiers Sérénité 2020 et le stock 2019 Agilité (payés en 2020). Ce reliquat est de 1 918 dossiers. Les éléments présentés ci-dessous sont relatifs aux dossiers Habiter Mieux Sérénité.

Evolution des rénovations dans le cadre du dispositif Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH

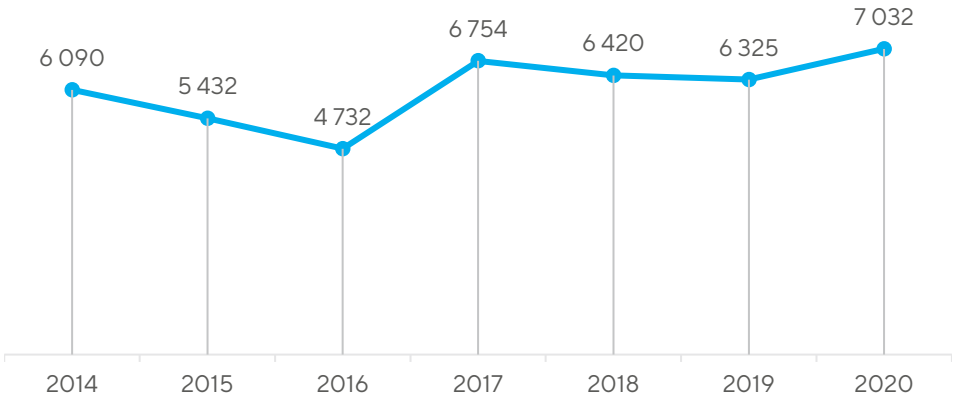

Typologie du demandeur

Propriétaires occupants

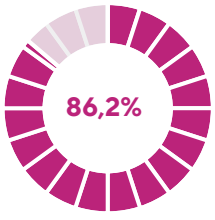

Propriétaires bailleurs

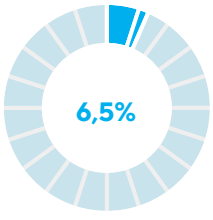

Syndicats de copropriétés

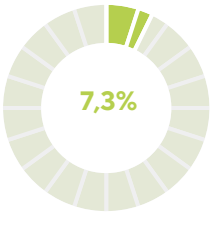

À RETENIR

7 032 ↑ +11%
logements rénovés
France : 41 241 | +2,9%

135% : taux de réalisation 2020

112,4 GWH
gain énergétique annuel

23 477€
montant moyen des travaux par logement

27% des logements ont un gain énergétique supérieur à 50%

35% des logements rénovés ont été construits avant 1949

1€ d'aides → **2,2€** de travaux générés

FILIÈRE CONSTRUCTION
CERC OCCITANIE
Cellule Économique Régionale de la Construction

PROGRAMME HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

Étiquettes énergétiques

Avant travaux

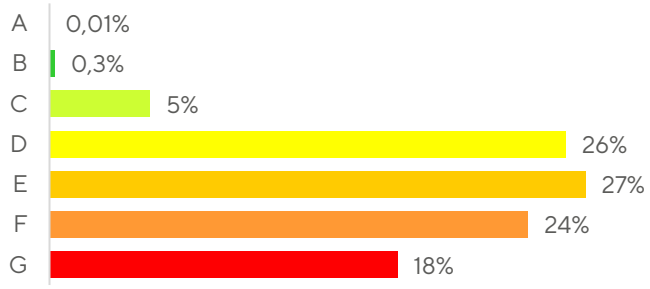

Après travaux

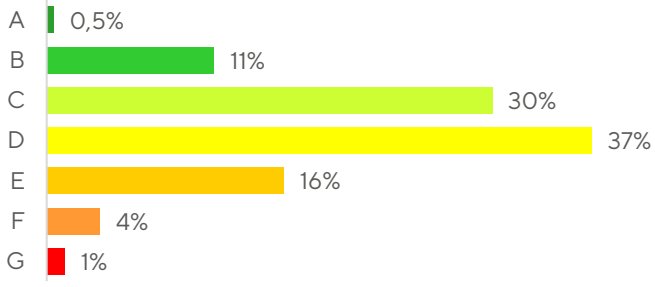

Répartition des logements rénovés

Projection

Existant \ Projection	A	B	C	D	E	F	G
A	<0,5%						
B	<0,5%	<0,5%					
C	<0,5%	3%	2%				
D	<0,5%	7%	17%	2%			
E	<0,5%	1%	7%	18%	1%		
F	<0,5%	<0,5%	3%	12%	8%	<0,5%	
G	<0,5%	<0,5%	2%	4%	7%	4%	1%

Note de lecture : Parmi les 7 032 logements rénovés via le dispositif en 2020, 18% des logements classés E ont atteint une étiquette D et 1% une étiquette B.
Plus les cases sont foncées, plus la répartition des logements est élevée.

Gain énergétique moyen

Projection

Existant \ Projection	A	B	C	D	E	F	G
A	5%						
B	50%	30%					
C	64%	36%	28%				
D	77%	57%	35%	28%			
E	88%	73%	51%	33%	26%		
F	89%	81%	66%	47%	31%	26%	
G	95%	88%	76%	64%	48%	32%	31%

Note de lecture : Lorsqu'un logement classé E avant travaux financé par ce dispositif devient une étiquette C après travaux (soit un saut de 2 classes), le gain moyen énergétique est de 51%. Plus les cases sont foncées, plus le gain énergétique est important.

Année de construction des logements rénovés

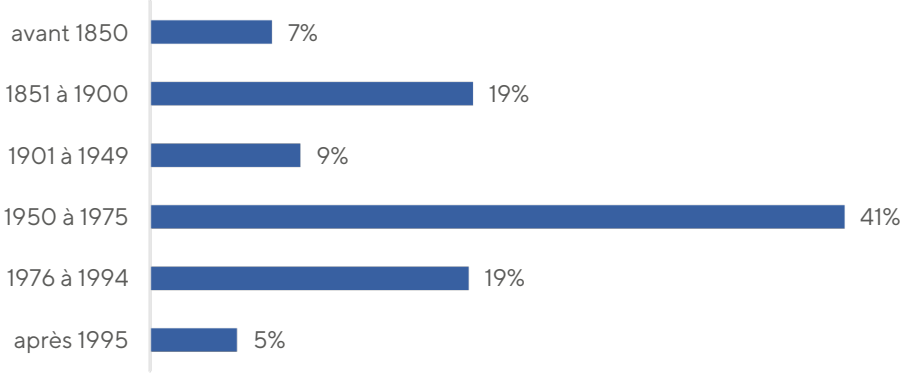

À RETENIR

36% des logements rénovés font un saut d'au moins 2 étiquettes énergétiques

13% des logements étiquetés E-F-G ont atteint une étiquette A-B-C après travaux

78% c'est le gain énergétique moyen réalisé pour des logements étiquetés A-B-C après travaux dont l'étiquette de initiale était E-F-G

35% des logements rénovés ont été construits avant 1949

PROGRAMME HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

DANS LES TERRITOIRES

Répartition départementale des logements rénovés

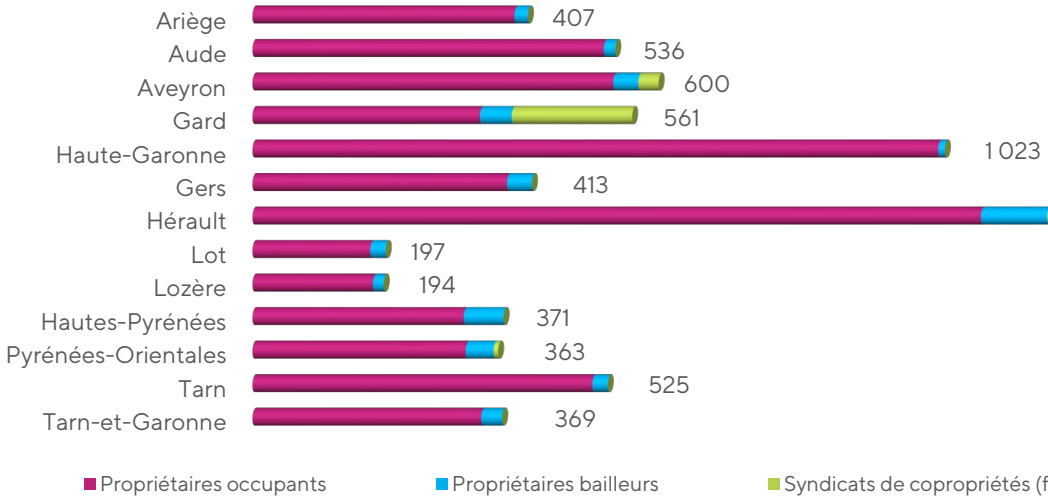

À RETENIR

35% des logements rénovés se situent en Haute-Garonne et dans l'Hérault

43% des résidences principales sont localisées en Haute-Garonne et dans l'Hérault

Répartition des logements rénovés

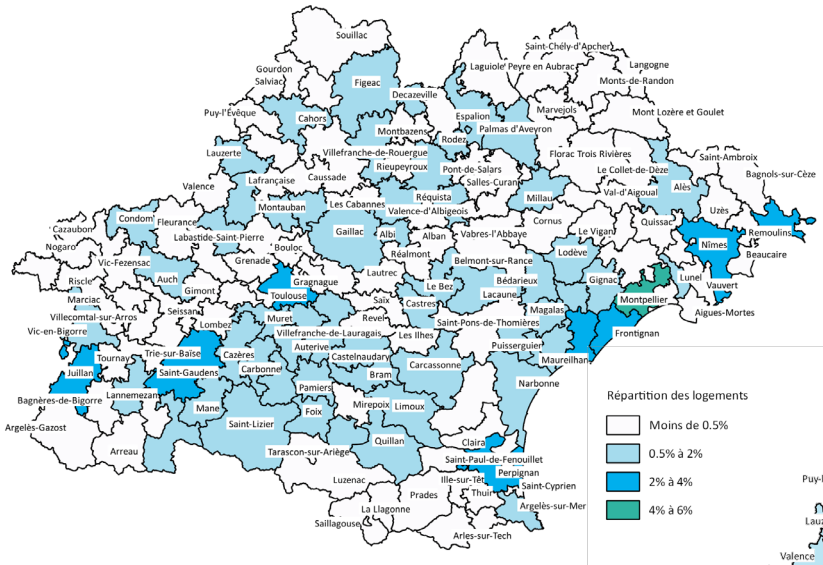

Gain énergétique moyen des logements rénovés

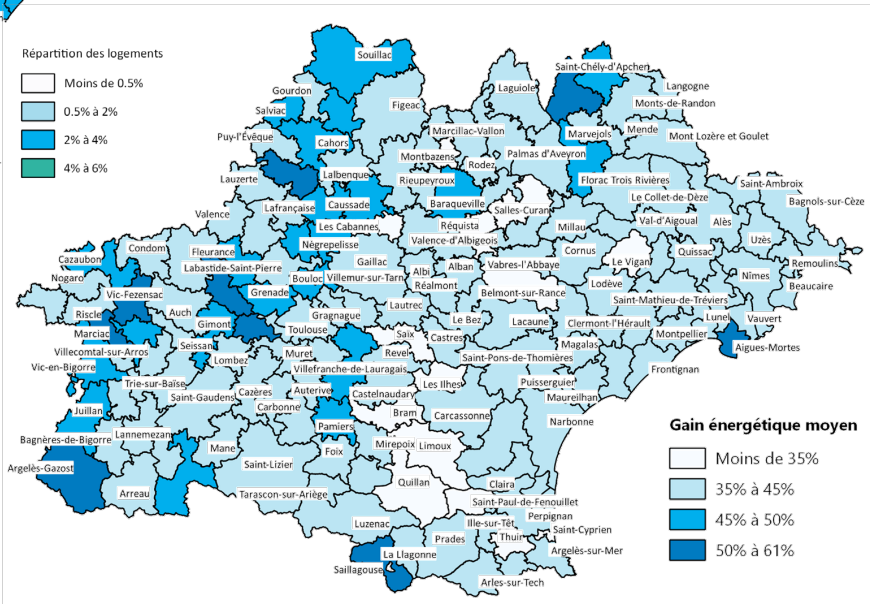

Sources : extraction ANAH au 27/01/2021, SDES, Traitement CERC Occitanie